

L'ASSOCIATION

CARL

Protéger les enfants contre les violences
intrafamiliales & sexuelles

NOTRE MISSION

Carl, le petit frère de Steffy, s'est suicidé à l'âge de 12 ans, le 29 juin 2021. Depuis, elle s'est promis qu'un jour, notre pays, la France, présenterait des excuses pour ne pas l'avoir protégé de celui qui l'a agressé sexuellement : son père. Elle s'est alors jurée qu'il ne serait alors pas mort pour rien.

C'est ainsi qu'est née l'Association Carl, le 21 octobre 2021. Steffy, qui elle aussi avait subi la perversion de son père, tout en se heurtant à un système judiciaire défaillant dès l'âge de 13 ans, n'a pas eu l'ombre d'un doute. Malgré la douleur insoutenable, elle n'a pas reculé. Elle savait exactement ce pourquoi elle s'engageait.



“Au-delà d'être un hommage à celui qui n'était pas mon fils mais que j'aimais tout autant, l'Association Carl est avant tout une association d'aide aux victimes ainsi qu'un véritable porte-paroles pour celles et ceux qui cherchent une aide pour avancer. “

Steffy Alexandrian - Fondatrice & Présidente

“

En septembre j'étais au fond du gouffre, perdu et désespéré, seul avec mon secret depuis 3 ans. J'avais des idées noires. Je me faisais du mal. C'était trop lourd à porter. Un soir, j'ai contacté l'association, et Steffy m'a immédiatement mis en confiance. Elle m'a accompagné et grâce à son soutien, j'ai trouvé la force de parler à mes parents, que l'association a aussi soutenus, et mon agresseur a pu être placé en détention provisoire... Je sais désormais que je ne suis plus tout seul et je peux enfin me reconstruire. Un grand merci !

Louis
15 ans

”

“

Iris
13 ans

Je n'en avais jamais parlé à personne avant. J'avais peur de décevoir ma maman, comme si j'allais briser la famille qu'elle avait reconstruite. Steffy et ses bénévoles m'ont rassurée. Ils ont été super gentils, et surtout, ils ne m'ont jamais jugée. Je me suis sentie comprise et ça m'a donné la force de parler. J'ai déposé plainte depuis. Je n'y serais jamais arrivée sans eux. Aujourd'hui je suis enfin protégée. Je ne subis plus celui qui m'a démolie. Je vous remercie du fond du coeur pour tout.

”

L'ASSOCIATION CARL

Une association reconnue d'intérêt général, non subventionnée par souci d'indépendance, et surtout, une association dotée de qualités humaines, consciente des réalités du terrain, et proche des enfants qu'elle accompagne, quels que soient leurs âges.



+ DE 150 BÉNÉVOLES

Pluridisciplinaire, notre équipe, 100% bénévole, est composée d'avocats, de médecins, de juristes, de psychologues, de travailleurs sociaux, et de nombreux étudiants qui ont à cœur d'oeuvrer en faveur de la protection de l'enfance.



+ DE 2000 VICTIMES SUIVIES DEPUIS SA CRÉATION



UN TRAVAIL QUOTIDIEN COMMUN

L'Association Carl est en action 7 jours sur 7, 14H sur 24 (de 8H à 22H), et chaque bénévole est formé à la prise en charge d'une situation d'urgence. Deux réunions ont lieu chaque mois pour faire le point avec l'ensemble des régions, ce qui comprend les responsables de région ainsi que leurs écoutants.



UNE ÉVOLUTION FULGURANTE DEPUIS SA CRÉATION EN 2021

Fondée en 2021, l'Association Carl n'était pas préparée à recevoir de si nombreuses sollicitations au commencement. Pour y répondre de la meilleure des façons, les bénévoles effectuent régulièrement une analyse de leurs pratiques professionnelles, et ils sont associés aux prises de décision concernant toute forme de restructuration.

LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS EN CHIFFRES

Or, ces violences, qu'elles soient psychologiques, physiques ou sexuelles, existent, et il incombe à chaque adulte, si ce n'est à la société toute entière, d'oeuvrer pour prévenir celles-ci. Connaître les statistiques est un premier pas.

1 ENFANT SUR 10
EST VICTIME D'INCESTE EN
FRANCE

1 ENFANT SUR 4
SUBIT DES VIOLENCES
PHYSIQUES EN FRANCE

1 ENFANT SUR 5
EST VICTIME DE
VIOLENCES SEXUELLES EN
EUROPE

+ DE 143 000
ENFANTS
SONT CHAQUE ANNÉE
TÉMOINS DE VIOLENCES
CONJUGALES EN FRANCE

*Sources : Sondage IPSOS Novembre 2020 ; Estimation du Conseil de l'Europe ; UNICEF ; OMS ; OIT.

NOS ACTIONS

L'Association Carl propose un accompagnement complet des victimes et de leur famille, agissant sur différents pôles simultanément.

Accompagnement des victimes

Écoute et orientation de la victime et/ou de son proche, conseil et suivi juridique, soutien psychologique.

Soutien psychologique

Rendez-vous individuels ponctuels (situation d'urgence), animation de groupes de parole hebdomadaires par visioconférence.

Aide à la résilience

Présence physique et soutien psychologique pendant la procédure, organisation de séjours thérapeutiques individuels et collectifs, cadeaux et gestes symboliques aux anniversaires ainsi qu'aux dates-clés.

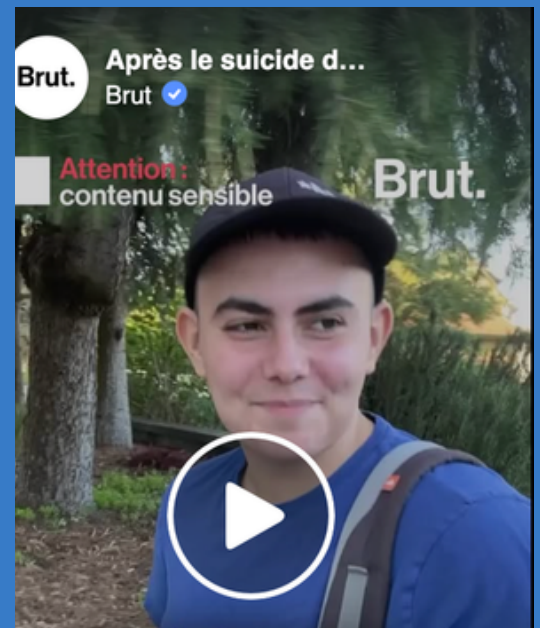
Prévention et sensibilisation

Communication 7/7 sur les réseaux sociaux et médias réguliers, collaborations ponctuelles avec le gouvernement, organisation d'évènements grand public

Enfants confiés

Évènements pour les enfants en partenariat avec les structures d'accueil, présence et investissement durant les fêtes de fin d'année, soutien individualisé pour les enfants victimes

YANIS



Vous avez peut-être vu passer, dans les médias et sur les réseaux sociaux, l'histoire de Yanis. Accompagné par l'association Carl depuis 2022, il s'est donné la mort le 30 mars 2025, après avoir appris la libération anticipée de son agresseur, information dont ni lui ni sa famille n'avaient été avertis.

Ce drame a mis en lumière une faille majeure : aujourd'hui, l'information des victimes mineures lors de la sortie de détention n'est pas systématique. Plus que jamais, il est urgent de corriger les angles morts de notre justice pour qu'enfin on protège les victimes.

Depuis, la famille de Yanis et Steffy se battent pour faire entrer en vigueur "la loi Yanis". Avec le soutien de Laure Miller, Virginie Duby-Muller et, plus récemment, le Ministre de la Justice, ainsi que plus de 128 députés co-signataires l'association Carl porte cette proposition de loi qui vise à :

- Permettre à la victime d'être consulté avant toute libération anticipée afin d'adapter réellement les mesures de protection
- Rendre obligatoire son information, en amont de toute libération
- Garantir un véritable périmètre de sûreté en imposant l'interdiction de résidence à proximité, sauf décision spécialement motivée

CONTACT

Pour nous soutenir :



Pour en savoir plus n'hésitez pas à nous écrire :

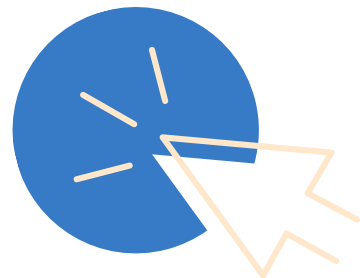


partenariats.associationcarl@gmail.com

Ou à consulter nos réseaux sociaux :



*Pour
qu'au bout du tunnel,
il y ait toujours une
lumière.*



Merci